

# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 30/08/2016

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Présents : 22**

M. Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire

M. M. THYBOYEAU, Mme M. ELAIN, M. E. ROY, Mme S. BREVAL, M. Ch. ROBIN, M. S. HERVY, Adjoint  
M. Ph. RONSSIN, Mme F. BELLIN, M. B. PEYRIGUER-DARDING, Mme N. COËDEL, Mme M. COLLIN,  
Mme G. BURGAUD, Mme B. CROCHARD-COSSADE, M. D. GOELO, M. O. MAURY,  
Mme M.F. JACQUET, Mme E. LATALLERIE, M. J.Y. PIQUET, Mme C. MARION, M. Ph. MAHEUX,  
Mme M. M. CONRAD, Conseillers Municipaux

**Absents représentés par pouvoir écrit : 5**

Mme C. PITHOIS, Adjointe, représentée par M. Ch. ROBIN, Adjoint

M. S. CHABIN, Adjoint, représenté par M. J.P. BRANCHEREAU, Maire

Mme M.D. PAVY, Conseillère Municipale, représentée par Mme G. BURGAUD, Conseillère Municipale

M. J.M. BERTON, Conseiller Municipal, représenté par M. Ph. MAHEUX, Conseiller Municipal

Mme I. BRIAND-DELAUCHE, Conseillère Municipale, représentée par Mme C. MARION, Conseillère  
Municipale

**Secrétaire de séance** : Mme Nadine COËDEL

La séance s'ouvre à 20H30

En préambule, Monsieur le Maire remercie les élus pour cette reprise après la saison estivale assez dynamique et intéressante.

#### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

#### Compte-rendu Commission Culture

Monsieur le Maire donne la parole à Emmanuel ROY.

Ce dernier informe l'assemblée que la commission culture s'est réunie le lundi 29 août.

Deux sujets primordiaux ont été traités :

- Le prochain numéro du P'tit Turballais. Il aura une particularité, dérogeant à la règle depuis sa création, car il sera composé de 6 pages et non pas de 4 pages. En effet, un article important concernant le PLU, ses modalités de révision et ses implications dans la commune, y sera inclus avant qu'une procédure d'enquête publique soit mise en place. Il faut que la population soit pleinement informée de ses droits et obligations et qu'elle ait la possibilité de faire valoir des observations. C'est l'objectif de cet article élaboré par la responsable du service de l'urbanisme.
- La mise en place d'un projet travaillé depuis un certain temps, la « boîte à livres ». Cela devient effectif puisque l'inauguration des deux « boîtes à livres », implantées dans la commune, se fera le samedi 1<sup>er</sup> octobre, à 11h00, sur le Quai Saint-Pierre. Il rappelle que la « boîte à livres » est un dispositif qui est déjà assez répandu en France. Cela permet aux gens de déposer bénévolement des livres dans une boîte dédiée à cet effet et, tout un chacun a la possibilité de venir prendre ces livres, de les lire et de les restituer. Les expériences, ailleurs, montrent que c'est un mécanisme solidaire qui fonctionne fort bien et qui est très apprécié. La commune de La Turballe a été sollicitée dans le cadre d'une opération nationale de lutte contre l'illettrisme, menée par la Fédération Nationale des Lions Clubs. Les deux boîtes à livres se situeront, l'une Quai Saint-Pierre et l'autre à côté du cinéma Atlantic. Il ajoute qu'il a rencontré la responsable de la bibliothèque de La Turballe afin de l'inviter à s'associer à cette démarche qui lui plaît particulièrement et qui va d'ailleurs aider à constituer la mise de fonds en matière de livres pour alimenter ces deux boîtes à livres.

#### Bilan Ludisport et Lundis sportifs

Monsieur le Maire donne la parole à Emilie LATALLERIE.

##### **Le ludisport :**

Elle informe l'assemblée qu'il s'agit de la seconde édition de cette animation.

Ludisport propose des séances d'animations sportives l'été sur des temps d'une heure trente à deux heures, en direction des enfants de 5 à 14 ans, par tranche d'âge.

L'animation est encadrée par des animateurs qualifiés en sport.

Année	Séances prévues	Séances réalisées	Présences pointées	Moyenne/séance
2015	30	18	108	6
<b>2016</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>142</b>	<b>5,68</b>

La plupart des séances se sont déroulées. Sur les 3 annulations, une est de notre fait, pour les deux autres, une a eu lieu le premier jour, l'autre concerne les 10/14 début août.

**La fréquentation est allée crescendo avec notamment une moyenne de 7 enfants à compter du 25 juillet et des séances à 13 enfants les 17 et 22 août.**

Année	Nombre d'enfants	Dont filles	Soit	Dont garçons	Soit
2015	42	16	38%	26	62%
<b>2016</b>	<b>53</b>	<b>20</b>	<b>38%</b>	<b>30</b>	<b>62%</b>

**Il y a le même rapport filles/garçons que l'an dernier.** Les filles ont été inscrites plus tard (majoritairement à partir de fin juillet), les groupes se sont équilibrés entre jeux de raquettes, jeux de ballons et acrosport.

Année	Turballais ou assimilés	En vacances dans la famille	En location, camping
2015	19	23	3
2016	23	13	6

*Enfants turballais ou assimilés* (turballais permanents ou en accueil chez leur parent « non gardien » en cas de séparation).

*Enfants en vacances dans la famille* (grands-parents ou oncles et tantes).

La part des turballais a augmenté, ce qui laisse à penser que les familles de la commune commencent à connaître le dispositif, **par contre le nombre d'enfants extérieurs a baissé, ce qui interroge soit sur la communication, soit sur le nombre d'animations différentes proposées aux enfants sur la commune.**

**L'opération en elle-même est en augmentation mais reste à améliorer en nombre de participants par séance, la tendance est plutôt optimiste et les points à travailler apparaissent clairement.**

### Les lundis sportifs :

Elle explique que 6 lundis étaient prévus, avec des animations sur la plage via les associations et via les animateurs sportifs de la commune.

Détail des animations lundis sportifs du 11 juillet au 22 août 2016 :

#### Lundi 11 juillet :

- 10h00 : activité Yoga (plage des Bretons). Temps mitigé avec vent fort. En partenariat avec l'ESTO YOGA de La Turballe, 26 personnes ont assisté à l'activité, une majorité d'adhérents du club, quelques Turballais (dont une famille) et touristes de passage sur la Commune. Bons retours des participants malgré le temps.
- 16h30 : activité Sandball (plage des Bretons). Animation proposée par Tristan LEGOUIC (Maison de l'Enfance). Une bonne participation pour le début, une trentaine de participants sur l'ensemble, avec une majorité de touristes. Les participants avaient entre 8 et 18 ans, très peu d'adultes ont participé.

#### Lundi 18 juillet : (alerte jaune – fortes chaleurs)

- 16h00-18h00 : activité Flag Foot (plage des Bretons). Animation proposée par Didier CHATEAU (Maison de l'Enfance). Chaleur trop importante pour proposer une activité sur la plage. 2 participants seulement. Fin de l'activité à 17h15.
- 19h00-21h00 : activité Zumba (place du Marché). Animation proposée par Audrey (danse avec Odrey). En raison de la chaleur, il est convenu d'écourter l'activité à 1h de zumba (au lieu de 2h). Une soixantaine de participants de tous les âges.

#### Lundi 25 juillet :

- 14h00-18h00 : activité Paddle. En partenariat avec Nautisme en Pays Blanc. 42 personnes ont assisté à l'activité (en 4 groupes). Pas de problème particulier, le vent a chahuté le dernier groupe.

#### Lundi 1<sup>er</sup> août :

- 16h00-18h00: activité Beach Soccer. Animation proposée par Benoît LEGLAND (Maison de l'Enfance). Participation encore plus importante qu'au Sandball, une bonne cinquantaine de participants aussi bien Turballais que touristes. Les participants avaient entre 8 et 23 ans.

#### Lundi 8 août :

- 19h00-21h00 : activité Zumba. Problème de santé pour l'intervenante, la séance est annulée.

#### Lundi 22 août :

- 10h00-11h00 : activité Taiji qi gong (plage des Bretons). Animation proposée en partenariat avec l'association ADRV. 23 participants, adhérents ou non de l'association, ont pu profiter de cette animation sous un soleil radieux. A renouveler.
- 14h00-18h00 : activité Paddle. Une quarantaine de participants.

Le retour est très positif pour les lundis sportifs, cela a beaucoup plu de faire des activités sur la plage, notamment les matins. Les animateurs de la Maison de l'Enfance ont eu des retours très positifs de la part des participants qui ont beaucoup apprécié ces animations. Par contre il y a un point négatif de leur part : il n'y a pas assez de séances proposées sur l'été. Elle ajoute que le budget a été affaibli puisque la commune devait une redevance d'occupation du domaine maritime, d'un montant de 227 €, à partir du moment où la commune propose des activités qui sont payantes. Elle précise que toutes les activités qui ont été réalisées par l'intermédiaire des associations ont été financées à 50 %. Par exemple, sur une activité à 6 €, les participants payaient 3 € et la commune payait le reste.

A renouveler et à accentuer en 2017.

#### Bilan saison

Monsieur le Maire dresse le bilan de la saison 2016.

- Après le succès des 150 ans de La Turballe l'année dernière, la municipalité s'était engagée à démarrer la saison de manière festive, dynamique et avec toutes les animations qui vont bien autour, à partir du Festi'Vent. Dès le mois de juin, la saison estivale a commencé notamment avec le concert « Années 80 ». Cela a rencontré un énorme succès avec les 3 artistes qui sont venus à La Turballe, Jean-Pierre MADER, COOKIE DINGLER et William de « DEBUT DE SOIREE ». Selon ces 3 artistes, il y avait entre 4 500 et 5 000 personnes. C'est très satisfaisant de voir cet engouement pour le début du Festi'Vent. Il ajoute que le Festi'Vent ainsi que toutes les animations autour étaient très intéressantes.
- L'Office de Tourisme a connu une fréquentation en forte hausse cette année. Au mois de juillet, il y a eu + 5,8 % de fréquentation par rapport à 2015 et, + 5,9 % au mois d'août par rapport à 2015. Cela signifie que cette année, il y a eu beaucoup de monde sur La Turballe. Ce qui n'a pas été le cas dans beaucoup de communes de la Presqu'île Guérandaise. Cela veut dire qu'il y a une dynamique qui peut se créer avec toutes les animations. Il rappelle que c'est à peu près l'équivalent de 5,8 animations par semaine sur les mois de juillet et août, soit quasiment une animation par jour.
- Il exprime un petit bémol en ce qui concerne le Camping Municipal. Il en reparlera à la fin de la séance. Même si tous les campings privés, aussi bien de La Turballe, Piriac sur Mer, Mesquer, etc... ont fait le plein cet été et même encore aujourd'hui, le Camping Municipal a connu une baisse de la fréquentation de 7,12 % cette année. Il va falloir se poser la question de la pérennité du Camping Municipal. A partir du moment où il n'y a pas de gain d'argent avec ce camping, il n'y a pas d'investissement non plus.
- En ce qui concerne la Police Municipale, cette année il n'y a pas eu de CRS puisque c'était une décision de l'Etat de mettre à disposition les CRS qu'à partir du 16 ou 17 juillet compte tenu de la coupe d'Europe de Football et du 14 juillet. Donc, la commune n'avait pas la possibilité d'avoir de CRS avant cette date. Le choix a été fait, en interne, de prendre 17 Maîtres-Nageurs Sauveteurs. Cela s'est très bien passé. Il y a eu 5 enfants qui se sont perdus et qui ont été retrouvés, un nageur handicapé qui s'est perdu et qui a été retrouvé par les Gendarmes, 13 dauphins morts qui se sont échoués sur la plage, un sauvetage par les MNS, etc.
- En ce qui concerne la Gendarmerie, ils ont effectué 73 interventions et 126 contraventions, dont 70 contraventions le même jour. En effet, il ne sait pas si cela est dû aux journalistes qui ont décrit la plage de Pen Bron comme la plus belle plage de la Presqu'île mais, le dimanche 5 août, des personnes enlevaient et arrachaient les plots en bois de la piste cyclable, pour pouvoir se stationner. Cela a engendré une difficulté de circulation pour les cyclistes. La Gendarmerie, Monsieur le Maire et Sophie BREVAL sont intervenus et toutes les voitures mal garées ont été verbalisées. Concernant les accidents matériels, il y a eu 2 blessés légers, 2 cambriolages, 4 délits de fuites, etc.

- Concernant les postes de secours, il y a eu 24 assistances à baigneurs, 174 soins simples et 56 rappels à la réglementation. La plage Handiplage a connu un grand succès puisqu'il y a eu 84 baignades Handiplage cette année.
- Concernant la bibliothèque, c'est quasiment la même chose que l'année dernière puisqu'il y a eu 7 300 prêts en 2015 et 7 220 en 2016. Il remercie les agents qui s'occupent de la bibliothèque.
- Le Musée de la Pêche a connu une forte mobilisation et un nombre important de visiteurs pour le sardinier Au Gré des Vents, sûrement grâce au partenariat qui a été fait avec l'Office de Tourisme. Il en a parlé avec Vincent BUSTAMENTE, Président de l'association, et ils se sont rendu compte que les gens sont très demandeurs de ce qui se passe aujourd'hui sur le port, c'est-à-dire le débarquement du poisson, etc. Il y a eu beaucoup de monde également à la Criée. Il remercie Ronan et Ameline qui ont fait la promotion de la Commune de La Turballe sur radio Nantes.
- Concernant le cinéma, la projection d'un film sur la plage a rencontré un gros succès.
- La SNSM a effectué très peu de sorties. Cependant, sur ces quelques sorties, beaucoup d'entre elles étaient inutiles puisque c'était des personnes qui étaient perdues et qui appelaient directement la SNSM sans essayer de s'en sortir soi-même.
- Il y a eu une baisse des interventions des pompiers. Malheureusement, un incendie, assez spectaculaire, a eu lieu à Trescalan. Monsieur le Maire précise qu'il a passé la journée avec la famille et des solutions de relogement ont été trouvées. C'est un événement extrêmement traumatisant pour les victimes.

En résumé, cet été à La Turballe, il y a eu beaucoup de monde, d'animations et les commerçants sont très satisfaits. La commune peut se féliciter de cette saison 2016.

Emmanuel ROY souhaite préciser que, dans la fiche qui lui a été délivrée par l'Office de Tourisme, il note 300 % d'augmentation d'étrangers en juillet et, 427 % en août. Donc c'est un succès international.

Monsieur le Maire ajoute que 2 cirques sont venus cet été à La Turballe. Il précise que c'est un choix de sa part. Afin d'attirer énormément de monde, il a jugé pertinent d'avoir un cirque en juillet et un autre en août. Il ajoute qu'au mois d'août, lorsque le cirque Pinder est arrivé, il y avait 3,5 kilomètres de caravanes et de voitures, les unes à la suite des autres. C'est quand même le plus grand cirque d'Europe. Pour l'année prochaine, si le cirque Pinder revient, il essaiera de pallier à ce petit désagrément. C'était une saison très satisfaisante, puisqu'il a interrogé ses collègues Maires des autres communes, certains sont très contents, d'autres sont plus pessimistes. Mais en tout cas, à La Turballe c'était une bonne saison. Maintenant, il faut continuer sur cette lancée, en redynamisant et en créant, dès l'année prochaine et dès le Festi'Veut, un spectacle comme ce qui a été fait cette année avec le concert « Années 80 ».

Jean-Yves PIQUET souhaite clarifier les propos du Maire concernant la venue des CRS. Il précise que c'est le Maire qui n'a pas voulu les recevoir parce que l'Etat les mettait à disposition à partir du 20 juillet jusqu'au 28 août.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement c'était un choix de sa part puisque cela l'obligeait à recruter 14 saisonniers au lieu de 17 du 20 juillet jusqu'au 28 août. En plus, cette année c'était à la collectivité de payer les CRS et cela coûtait 30 000 € pour 3 CRS. Du coup le choix a été fait d'avoir 17 saisonniers sur toute la saison et cela s'est très bien passé. Monsieur le Maire ajoute qu'il a fait beau et que les pêcheurs sont très contents car ils ont bien travaillé. Il ouvre une parenthèse sur les paludiers en disant qu'ils sont très contents également puisqu'ils ont beaucoup travaillé.

Par rapport à cette saison estivale, Nadine COEDEL demande l'incidence qui peut être imaginée, du point de vue des animations, avec l'application de la Loi NOTRe, à partir du début d'année prochaine.

Monsieur le Maire répond que cela ne changera rien du tout. Il précise, toutefois, que l'Office de Tourisme Intercommunal reprend le personnel mais pas les animations. Par exemple, la fête des poissons bleus sera reprise par le Comité des Fêtes ou une autre association mais en aucun cas par CAP Atlantique. En tout cas, pour la Mairie, il n'y aura aucune incidence. Il ajoute que le Forum des Associations s'est déroulé samedi dernier. Il y a eu beaucoup de monde puisqu'il a été comptabilisé 550 personnes donc beaucoup d'adhésions. Il remercie l'ESTO Basket concernant les matchs de gala car c'est toujours intéressant d'avoir de grandes équipes qui arrivent à La Turballe. Et, le lendemain, il y avait un match de coupe de France ESM / Chapelle des Marais et l'ESM a gagné 3-1.

## Avis sur le schéma de mutualisation de CAP Atlantique et de ses communes membres

Monsieur le Maire donne la parole à Michel ECORCHARD, Directeur financier de CAP Atlantique et le responsable des Ressources Humaines afin qu'il présente le schéma de mutualisation.

Il expose le rapport suivant :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au code général des collectivités territoriales à l'article L.5211-39-1, dispose : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Dans le cadre de sa procédure d'approbation, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique, a transmis les différents documents se rapportant au projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis.

### **Un schéma de mutualisation qui détermine les enjeux de demain :**

Cap Atlantique, depuis sa création en 2003, est amené à développer des services auprès des communes pour apporter des réponses adaptées à sa population. L'élaboration et la mise en œuvre de ce premier schéma édicté par la loi, traduit pour la communauté d'agglomération et ses communes membres, la prise en compte des évolutions indispensables pour répondre aux enjeux de demain.

L'optimisation de l'organisation des services publics est une des conditions de réussite de l'affirmation du territoire de Cap Atlantique en visant notamment une mise en commun des compétences pour :

- Une optimisation des dépenses de fonctionnement
- Une mutualisation pertinente de ses effectifs.

Telles que prévues par l'article L.5211-39-1 détaillé ci-dessus.

Un travail important de concertation a été conduit depuis l'installation du comité de mutualisation le 10 septembre 2014, au travers notamment des différentes instances (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail thématiques, conseil de développement) ayant participé à la formalisation du projet qui vous est soumis.

### **Un schéma de mutualisation d'orientations stratégiques et sa déclinaison opérationnelle**

De ses travaux, le comité de mutualisation où siège un représentant par commune, a formalisé le projet de schéma de mutualisation au travers de deux documents complémentaires : un livre 1 d'orientations stratégiques pour le mandat en cours et un livre 2 opérationnel.

« Le livre 1 » constitue donc le rapport proprement dit en réponse aux obligations de l'article L 5211-39-1 du CGCT. Il présente la feuille de route synthétique des pistes de mutualisation à explorer sur le présent mandat avec la prise en compte des orientations politiques, des préconisations qui découlent également des avis du conseil de développement et des propositions des groupes de travail avec les techniciens du territoire.

« Le livre 2 » complète donc ce document d'orientations avec pour objectifs de cadrer les modalités de mise en œuvre des actions à mener et de préciser les offres de services à court terme (2016-2017) et des actions réalisables à moyen terme (2018-2020) en fonction des évolutions des organisations en place.

Le livre 1, objet de la présente délibération est décliné sur trois axes :

- Les mutualisations entre la commune d'agglomération et les communes membres avec les possibilités d'élargissement des services communs aux communes volontaires ;
- Des axes de réflexion complémentaires aux transferts de compétence impliqués par la Loi NOTRe au 1 janvier 2017 et notamment l'actualisation annuelle de ce schéma, des éventuels champs de mutualisation en lien avec ces thématiques ;
- Des mutualisations dites « horizontales » entre les communes à l'échelle infra- communautaire.

### La gouvernance du schéma de mutualisation et son évolution

Le projet prévoit par ailleurs des instances de gouvernance (politique et technique) du présent schéma de mutualisation. En synthèse, de ces trois grandes orientations, pas moins de 18 thématiques ont été retenues à la suite des différents travaux des différentes instances, à organiser dans un calendrier opérationnel, objet du livre 2, notamment.

Le schéma de mutualisation dresse en point de référence, un état des lieux (valeur 2013) des ressources humaines du territoire, en termes d'effectifs et de sa structure et rappelle en substance les différents outils existants de la mutualisation.

Cet état de lieux rappelle enfin que les mutualisations existent déjà dans de nombreux domaines, en matière d'aménagement, systèmes d'information, environnement, groupements d'achats, marchés publics, prévention et sécurité, garage automobile, qui nécessiteront des évolutions pour répondre au plus près des attentes de services publics au sein de la communauté d'agglomération de ses membres.

Tableau de synthèse des orientations de mutualisation du mandat :

	Thématique	Echelle géographique	Echelle temporelle				
			2016	2017	2018	2019	2020
1. Gouvernance et pilotage du schéma	Gouvernance et pilotage en vue du point d'étape annuel auprès du Conseil communautaire	Cap Atlantique + communes	Gouvernance, pilotage, et suivi				
	Fonctionnement en réseau	Cap Atlantique + communes					
	Observatoire	Cap Atlantique + communes					
2. Mutualisations et coopérations à conforter entre Cap Atlantique et les communes	Gestion des ressources humaines (formation, GPEC territoriale, prévention des risques, hygiène et sécurité, ...)	Cap Atlantique + communes	Possibilité de renforcement des coopérations entre collectivités				
	Marchés publics (service commun entre CAP et La Baule depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2014)	Cap Atlantique + communes	Possibilité d'élargissement du service commun pour les communes volontaires (dimensionnement à anticiper)				
	Veille et assistance juridique	Cap Atlantique + communes	Maintien des coopérations entre collectivités				
	Achats groupés	Cap Atlantique + communes	Possibilité de renforcement des coopérations entre collectivités				
	Système d'information communautaire et archivage	Cap Atlantique + communes	Possibilité d'élargissement du service commun pour les communes volontaires (dimensionnement à anticiper) ou prestation prévue dans le catalogue de la DSI mutualisée				
	Application du droit des sols (ADS)	Cap Atlantique + communes	Possibilité d'élargissement du service commun pour les communes volontaires (dimensionnement à anticiper)				
	Assistance aux communes en matière d'urbanisme	Cap Atlantique + communes	Possibilité de renforcement des coopérations entre collectivités				
	Exécution comptable	Cap Atlantique + communes	Possibilité de renforcement des coopérations entre collectivités				
	Tourisme - cf. loi NOTRe	Cap Atlantique + communes	Transferts de compétence au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 résultant de la loi NOTRe ; réflexions sur les champs possibles de mutualisation à intégrer lors du point d'étape annuel				
	Zones d'activités - cf. loi NOTRe	Cap Atlantique + communes					
	Accueil des gens du voyage - cf. loi NOTRe	Cap Atlantique + communes					
3. Mutualisations et coopérations à conforter entre communes	Petite enfance, enfance, jeunesse	Entre communes	Renforcement des coopérations entre communes volontaires				
	Lecture publique	Entre communes					
	Interventions des services techniques entre communes et coopération avec Cap Atlantique	Entre communes + coopération avec Cap Atlantique					
	Police municipale	Entre communes					

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui les départs en retraite coûtent 8 millions d'euros environ. Donc, il faut se poser la question du renouvellement du personnel. Il ajoute qu'il y a des difficultés sur le fonctionnement, il ne faut pas se voiler la face. Le sujet sera abordé au mois de novembre lors du conseil municipal où il y aura des décisions modificatives. Cela devient de plus en plus compliqué donc il faut se poser les bonnes questions. Est-ce que seules, les communes sont capables de s'en sortir ? Il n'en sait rien mais il ne croit pas. Donc, à un moment donné, il va falloir se poser les bonnes questions, c'est-à-dire, la mutualisation. Par exemple, pour l'achat de matériel, il s'est rapproché de la commune de Piriac Sur Mer pour acheter du matériel en commun. A un moment donné, il va falloir mutualiser. Mutualiser sur la comptabilité, sur l'informatique, la téléphonie, etc... cela veut dire qu'il faut être raisonnable, intelligent et se poser les bonnes questions. Il faut mutualiser mais pas pour perdre de l'argent. Tous les ans le schéma de mutualisation sera présenté. Avant le débat, il faut adopter, ce soir, une délibération afin de savoir s'il faut y aller ou pas. Le fond du problème, ce sont les économies d'échelles qui doivent être faites en étant mutualisé avec les collègues des autres communes, sachant que La Turballe restera La Turballe.

Stéphane HERVY demande s'il y a une limite par rapport aux services qui pourraient ou ne pourraient pas être mutualisés, il pense notamment aux services de Police Municipale.

Monsieur le Maire répond que la Police Municipale n'est pas dans la mutualisation.

Stéphane HERVY pose la question car, aujourd'hui, il y a une réflexion qui est faite sur leurs outils informatiques et, à chaque fois, la question du personnel se pose.

Michel ECORCHARD répond que la mutualisation informatique, c'est un prestataire de service en termes d'outils. Il ne faut pas confondre mutualisation et transfert de compétence ou transfert de charges. C'est-à-dire que les pouvoirs de police du maire restent les pouvoirs de police du maire. Il y a des choses à clarifier puisque les transferts de compétences qui arrivent, notamment concernant les gens du voyage, les pouvoirs de police ne sont pas transférés donc il va falloir trouver un mode d'opération entre communes et inter-communes pour que cela fonctionne bien.

Monsieur le Maire ajoute, qu'aujourd'hui, il y a la mutualisation informatique et la mutualisation humaine. Les communes de Piriac Sur Mer, Mesquer, Saint-Molf et La Turballe discutent et se posent la question, de faire une Police Pluri-Municipale entre ces 4 communes. Il précise que c'est hors mutualisation CAP Atlantique mais ça va dans le cadre de la mutualisation intra-commune.

Philippe RONSSIN ajoute que pour la Police Municipale, c'est un problème un peu particulier dans la mesure où les policiers municipaux réagissent par délégation du Maire. Donc, ils ne peuvent pas territorialement intervenir sur le territoire d'une autre commune sauf par convention particulière et accord du Procureur de la République. S'il y a une création d'une Police Municipale communautaire, il faut l'accord du Procureur de la République ainsi que des Maires des communes concernées.

Christian ROBIN ajoute qu'il peut y avoir une mutualisation à l'échelle de CAP Atlantique mais aussi une coopération entre les communes elles-mêmes. Il demande s'il peut y avoir une mutualisation, hormis la Police Municipale, d'agents.

Monsieur le Maire répond positivement car, en ce qui concerne le Relais des Assistants Maternels, il va y avoir un « groupement » entre les communes de Mesquer, Saint-Molf, Piriac Sur Mer et La Turballe. Le recrutement a lieu vendredi prochain.

Christian ROBIN trouve que c'est une démarche qui est sage. C'est en quelque sorte la recréation d'un SIVU.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de recréation de SIVU puisqu'avec la loi de 1995, il y a eu la suppression des SIVU et des SIVOM. Donc, il est absolument hors de question de refaire des SIVU. Ce sera des conventions qui seront faites. Ce qui est important, c'est la coopération entre les communes.

Christian ROBIN demande si cette coopération peut aller jusqu'à des investissements, par exemple, des terrains de sports, etc...

Monsieur le Maire répond pourquoi pas. Aujourd'hui, concernant les pompiers, il y en a à La Turballe et aussi à Piriac Sur Mer pour qui c'est un peu compliqué. L'idée avec le Département, puisque c'est une compétence du Conseil Départemental, serait de faire une caserne commune comme les communes de Mesquer et Saint-Molf. Toutes les possibilités sont ouvertes aujourd'hui.

Marie-Madeleine CONRAD trouve, qu'effectivement, la mutualisation est dans l'air du temps, que ce soit dans les collectivités ou dans toute l'économie. Par contre, le dossier qu'elle a reçu paraît un peu théorique et, entre jeudi et ce soir où les explications sont données, elle trouve que c'est un délai assez



court. Il est impossible de déchiffrer le vrai du faux, elle est dans la difficulté pour partager un avis ce soir. La démarche est un peu difficile et peut-être qu'ils auraient pu en parler en amont pour avoir une « explication de texte ».

Monsieur le Maire la comprend. Il précise qu'aujourd'hui, le but est d'adopter le principe de la mutualisation sachant que, dans la boîte à outils, le tri pourra être fait. Il n'y a pas d'obligation de tout prendre. Le but est de prendre une délibération pour dire si la commune est d'accord sur le principe ou pas. Il ajoute qu'il faut aussi que La Turballe garde son autonomie. La commune est un peu prise à la gorge en termes de dotation de l'Etat et, associée à d'autres communes, des économies sont réalisables.

Philippe MAHEUX pense que c'est un dossier qui est très important pour la commune de La Turballe et qui va l'engager à long terme sur l'avenir même si, du point de vue des budgets, qui baissent et qu'il faut mutualiser pour rattraper un peu ce que l'Etat ne donne pas. Il pense que c'est un sujet où il y aurait pu avoir un débat, ensemble, majorité et opposition. Quand La Turballe est passée d'une communauté de commune du pays blanc à CAP Atlantique, communauté d'agglomération, il y a eu beaucoup de réunions, d'explications, etc... là beaucoup de choses vont passer par la mutualisation. Savoir, sur le long terme, où la commune va aller et où cela va emmener les turballais, sur le fonctionnement, sur l'investissement, sur les budgets, etc.... Quand la commune est passée à CAP Atlantique, les coûts devaient diminuer et quand CAP Atlantique a démarré, tous les coûts ont augmenté. Le personnel entre la communauté de commune du pays blanc et, anciennement, le SICAPG était à peu près de 80 personnes. Maintenant, il y a 273 personnes à CAP Atlantique. Après, il y a des personnes qui ont lancé des projets, à CAP Atlantique, aussi bien sur l'assainissement que sur l'eau, les marais salants, les fossés, l'école de musique, etc... C'est un sujet très important et, du jour au lendemain, ce n'est pas possible de donner un avis. Il réitère sur le débat qui aurait pu avoir lieu et ajoute qu'il semblerait qu'il n'y a même pas eu de débat communautaire entre tous les élus communautaires car cela aurait été décidé en bureau communautaire. Toute la presque île d'agglomération est emmenée sur un sujet que les concitoyens ont besoin de connaître. Il veut savoir ce que cela va rapporter à la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il ne l'oblige pas à donner un avis.

Michel ECORCHARD ajoute, qu'à partir du moment où la mutualisation démarre, le système d'étalonnage est compliqué puisqu'il faut collecter toutes les données des communes afin de savoir combien coûte un service. Les coûts ne sont pas calculés de la même manière pour toutes les communes. Par exemple, pour la mutualisation informatique à La Turballe, les contrats existants vont être remis en cause puisque le fait d'avoir de gros contrats va permettre d'avoir des prix beaucoup plus intéressants et cela engendrera une économie à 5 chiffres. Ensuite, suite au vécu de trois années des communes de Guérande, La Baule et de CAP Atlantique, ils ont un service nettement supérieur à ce qu'ils avaient auparavant. Toutes les communes utilisent les mêmes logiciels, cela permet de réaliser des économies d'échelle.

Monsieur le Maire précise que l'idée est d'émettre un avis sur ce schéma de mutualisation et sur le principe. Il ajoute, qu'à chaque fois, l'avis du Conseil Municipal sera demandé. Est-ce que La Turballe rentre dans ce schéma de mutualisation ou pas ?

Christian ROBIN ajoute, qu'à l'époque, il était très sceptique sur la création de CAP Atlantique car, il faut rappeler que la communauté de communes du Pays Blanc fonctionnait fort bien. Donc, ce à quoi ils avaient été hostiles, c'était au loup qui entre dans la bergerie parce que le SICAPG n'avait pas la forme juridique d'un EPCI, à l'époque. C'est cette obligation juridique, il entend par là l'incapacité juridique du SICAPG à faire une intercommunalité, qui a fait que la commune a été absorbée par CAP Atlantique. Sachant, qu'à l'époque ça leur a permis de réaliser, par exemple, les travaux d'assainissement sur le coteau Guérandais donc eux ont été plus bénéficiaires que La Turballe et, par exemple pour Coispéan, tous les travaux d'assainissement envisagés ont été stoppés au profit de communes plus importantes et qui avaient la majorité de décision en voix. Maintenant, quand il regarde aujourd'hui, par exemple, la gestion des ressources humaines avec une mutualisation des carrières, une plateforme de CV, des remplacements qui peuvent se faire de commune à commune, cela lui semble tout à fait positif et les choses depuis cette époque ont quand même bien évolué. Maintenant ce n'est pas du tout le même process que ce qui s'est passé à l'époque pour la création de CAP Atlantique.

Philippe MAHEUX revient sur les transferts de compétences qui ont eu lieu, il y a environ 2 ans. Sur la compétence enseignement musical, le personnel est parti à CAP Atlantique. Pour le tourisme qui va prochainement être transféré à CAP Atlantique, le personnel va également partir à CAP Atlantique.

Monsieur le Maire précise que, concernant la compétence tourisme, c'est la Loi NOTRe.

Philippe MAHEUX ajoute que la mutualisation des services c'est aussi la Loi NOTRe qui le demande. Donc, dans quelques années, les communes seront « gérées » par CAP Atlantique. Il aimerait bien qu'il y ait un débat sur ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'il faut être très vigilant.

Sophie BREVAL intervient pour dire qu'elle est très heureuse que la minorité souhaite débattre avec la majorité. Elle rappelle qu'il y a quelques années, les rôles étaient inversés et qu'à aucun moment il n'y a eu de débat sur ce qui allait être mis dans le transfert de compétences de l'enseignement musical. Aujourd'hui, ce n'est pas le but. La délibération est très claire, c'est un vote de principe et pas sur ce qui va être mis dans le panier.

Monsieur le Maire revient sur le terme de débat et invite les conseillers à aller à la page 4 de l'annexe afin qu'ils voient tout ce qui a été fait en termes de débat :

- 1- Formalisation du « projet de schéma de mutualisation – Livre 1 »,
- 2- Transmission au comité technique pour observations et retours sur cette première version,
- 3- Présentation au comité de pilotage,
- 4- Présentation au comité technique pour ajustements avant envoi aux communes,
- 5- Adoption en bureau non délibératif de CAP Atlantique,
- 6- Consultation des Conseils municipaux.

Aujourd'hui, c'est l'étape numéro 6.

Corine MARION souhaite intervenir avant de passer au vote. Elle demande si Monsieur le Maire faisait partie des différents comités qui ont eu lieu.

Monsieur le Maire répond positivement et ajoute que Michel THYBOYEAU en faisait partie.

Corine MARION en conclut que Monsieur le Maire a gardé ces informations pour lui.

Michel THYBOYEAU répond que, lors des commissions finances de CAP Atlantique et des commissions environnement, il ne prévient pas non plus de ce qui a été dit.

## **DELIBERATION**

**VU** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5211-39-1,

**CONSIDERANT** les documents formant schéma de mutualisation de CAP Atlantique et de ses communes membres,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, par 21 voix pour et 6 abstentions (M. J.Y. PIQUET, M. J.M. BERTON, Mme M.M. CONRAD, Mme I. BRIAND-DELAUCHE, Mme C. MARION, M. Ph. MAHEUX), le Conseil Municipal :

**Article 1** : émet un avis favorable.

### Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire donne la parole à Michel ECORCHARD, Directeur financier de CAP Atlantique et le responsable des Ressources Humaines afin qu'il présente le schéma de mutualisation.

#### **1 – Présentation de la décision :**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a rendu son rapport au Président de CAP Atlantique, en ce qui concerne le transfert des compétences en matière :

- D'enseignement musical à compter du 01 janvier 2014
- D'eaux pluviales à compter du 01 janvier 2015 (fonctionnement) et 1<sup>er</sup> janvier 2016 (investissement).

Le rapport en annexe retrace le travail de la commission tant sur le choix des critères de calcul des charges transférées que sur la répartition entre les communes.

Il est rappelé que les charges relatives au transfert de compétences viennent en déduction de l'attribution de compensation allouée par CAP Atlantique à la Commune.

Il est demandé d'approuver ce rapport.

## **2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense est inscrite au budget primitif 2016.

Philippe MAHEUX demande s'il y aura un rapport, tous les ans, sur les eaux pluviales comme ce qui est fait pour l'assainissement, les déchets et la qualité de l'eau.

Monsieur le Maire répond positivement.

### **DELIBERATION**

**VU** le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 nonies C IV,

**VU** le rapport de la CLECT adopté le 25/03/2016 et notifié à la commune le 20/06/2016

**CONSIDERANT** la nouvelle évaluation des charges transférées relatives aux transferts de compétences en matière d'enseignement musical (au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et d'eaux pluviales (au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

**CONSIDERANT** que la nouvelle évaluation et la répartition de ces charges entre les communes aboutissent à une ventilation de l'attribution de compensation,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : prend acte du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

**Article 2** : approuve le nouveau calcul de l'attribution de compensation pour la commune,

**Article 3** : autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un commentaire personnel, concernant l'attribution de compensation, car il n'est pas tout à fait d'accord avec CAP Atlantique et il le fera savoir très prochainement. Aujourd'hui, il y a des communes comme par exemple, Mesquer, Piriac Sur Mer ou Assérac, qui vont être un peu pénalisées dans les années à venir. On parle d'une base de taxe professionnelle qui a eu lieu en 2003 et au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les zones artisanales, etc. vont devenir une compétence de CAP Atlantique. Pour lui il faut remettre les compteurs à zéro. Même si le Président Yves METAIREAU n'est pas d'accord, Monsieur le Maire demande à ce qu'on remette les compteurs à zéro. Les compétences CAP Atlantique doivent être partagées par tout CAP Atlantique. Il n'est pas normal qu'une commune comme Assérac doit donner 3 000 € en attribution de compensation. Et des communes comme La Baule et Guérande qui vont toucher un peu plus d'1 million d'euros. Il fera tout pour que cette attribution de compensation soit redistribuée même si Yves METAIREAU n'est pas trop d'accord mais il le comprend car il perdra de l'argent.

## **SIVU de la Fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaise – Demande d'adhésion de la commune d'Herbignac**

Bernard PEYRIGUER-DARDING, Conseiller Municipal délégué, expose le rapport suivant :

### **Présentation de la décision :**

Par courrier en date du 04 juillet 2016, reçu le 06 juillet 2016, le Président du comité syndical du SIVU de la fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaise informe la commune de la demande d'adhésion de la commune d'Herbignac au syndicat intercommunal.

Dans le cadre de cette démarche, la procédure à suivre pour finaliser la demande d'adhésion est la suivante :

- Décision du comité syndical d'acceptation ou rejet
- Invitation des communes membres à délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier du président du comité syndical, dans les conditions de la majorité qualifiée. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.
- Demande de modification du périmètre du SIVU adressée au Préfet dans le département dans un délai de deux mois suivant la réception des délibérations membres,
- Arrêté préfectoral autorisant la demande d'adhésion et modifiant le périmètre dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande du syndicat intercommunal.

Le comité syndical, par délibération du 22 juin 2016, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Herbignac.

Bernard PEYRIGUER-DARDING rappelle que le SIVU de la fourrière pour animaux ne s'occupe que des animaux. Le rôle étant de récupérer des animaux errants ou abandonnés, de les soigner, les nourrir et de retrouver les propriétaires. Les propriétaires sont retrouvés pour environ 80 % des animaux. Il y a 4 personnes à temps plein dans la structure auquel s'ajoute temporairement le Président. Il y a 21 communes adhérentes et Herbignac pourrait être la 22<sup>e</sup> commune. La fourrière a un budget de fonctionnement de 280 000 € / an et est en étroite collaboration avec CAP Atlantique et la Carène. Les principales communes étant Saint-Nazaire, La Baule et Guérande. Actuellement, la situation de la fourrière est simple, il y a 51 chats et 18 chiens et des départs sont prévus dans les prochains jours à la SPA de Pornic. L'année dernière, à la même époque, il y avait 48 chats et 46 chiens. La situation des chiens errants ainsi que les efforts mis en œuvre pour retrouver les propriétaires se sont considérablement améliorés. Il s'était engagé depuis 2014 à ne pas augmenter les adhésions, ce qui a été fait et, probablement pour 2016 ce sera la même chose. Il faut savoir que le comité syndical a donné un avis favorable à l'adhésion d'Herbignac. La participation des communes représente 280 000 €. Elle se répartit globalement comme suit (pour les plus grosses communes) :

- Saint-Nazaire 45 595 € / an
- Guérande 8 768 € / an
- La Baule 20 280 € / an
- La Turballe 4 140 € / an
- Herbignac 6 029 € / an

Il précise que le SIVU travaille déjà avec la commune d'Herbignac depuis plusieurs mois sans avoir encore d'adhésion car il faut que les 21 communes donnent leurs avis favorables.

Philippe MAHEUX intervient pour dire que normalement les SIVU ne devaient plus exister.

Monsieur le Maire répond que tous les SIVU n'ont pas été supprimés, par exemple, le SIVU de la Grande Brière Mottière existe toujours. L'idée de la loi était de réduire les SIVU et les SIVOM mais il y a plein de communautés de communes qui ont encore leur SIVOM car chacun reste accroché à son siège et ne veut pas lâcher le morceau.

Bernard PEYRIGUER-DARDING ajoute qu'il serait sympathique d'avoir une commune de plus et l'apport de l'adhésion de la commune d'Herbignac permettra de stabiliser à plus long terme la participation des autres communes.

### **DELIBERATION**

**VU** les article L 52.11-1 et suivants, L5212-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à l'adhésion de la commune d'Herbignac,  
Sur le rapport de Bernard PEYRIGUER-DARDING, Conseiller Municipal délégué,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune d'Herbignac au syndicat intercommunal de la fourrière pour animaux de la Presqu'Île Guérandaise.

#### **Office de Tourisme – Subvention complémentaire**

---

Michel THYBOYEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

##### **1 – Présentation de la décision :**

Suite à la décision du conseil municipal d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'office du tourisme, la commune s'est engagé à revoir l'OSTI et à réajuster la subvention selon les besoins.

Au vu des derniers chiffres présentés, il apparait un déficit de 11 956.74 € sur les comptes correspondant au montant des chèques volés et non remboursés par l'assurance.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'office du tourisme une subvention complémentaire de 12 000 €.

## **2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget primitif de la commune.

## **3 – Avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

La commission des finances se réunira le 01 septembre prochain.

Philippe MAHEUX demande si cela sera suffisant jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire répond positivement. Un point sera fait en fin d'année.

Michel THYBOYEAU ajoute que le vol des chèques n'était pas prévu dans leur budget.

## **DELIBERATION**

**VU** les articles L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : alloue une subvention complémentaire de 12 000 € à l'Office du Tourisme.

[Décision d'attribution du marché de travaux concernant le réaménagement de la Rue du Maréchal Leclerc](#)

---

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

### **1 – Présentation de la décision :**

Le présent marché de travaux concerne l'aménagement de la voirie de la rue du Maréchal Leclerc et d'une partie de la Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et comprend essentiellement :

- Requalification du carrefour
- Mise en valeur et embellissement de la rue
- Réalisation d'un cheminement piéton adapté aux PMR, mise en accessibilité des commerces
- Création de stationnement
- Modifications des réseaux, si nécessaire, en relation avec CAP Atlantique

Le projet assurera une continuité avec les aménagements précédents et les matériaux déjà utilisés.

Le montant des travaux estimés, sans complexité particulière, a conduit le maître d'ouvrage à retenir le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics. Suivant l'article 40 du même Code, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 13 juin 2016. La date limite de réception des offres était fixée au 05 juillet 2016 à 17 H 00.

A la date limite de réception des offres, trois sociétés ont répondu : CHARIER TP, PIGEON TP et VIAUD MOTER.

Le Règlement de consultation prévoyait que le jugement serait effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics ; Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères de choix définis ci-dessous et suivant la pondération indiquée ci-après :

- Prix (40 %)
- Valeur du mémoire technique (30 %)
- Délai (30 %)

## **2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense est inscrite au chapitre 23 de la section d'investissement du budget 2016 pour un budget prévisionnel de 550 000 € TTC

Le Montant des subventions qui sont d'ores et déjà accordées est de 250 000 € HT.

Le Marché de travaux qui est proposé pour attribution est de 539 435,40 € TTC

### **3 – Avis de la commission**

Après avis de la Commission qui s'est réunie le Lundi 18 juillet 2016 à 16h, le présent marché, est proposé à la signature de Monsieur le Maire de LA TURBALLE pour attribution à la société **CHARIER TP – Solution Variante**, pour un montant global de 449 529,50 € HT soit **539 435,40 € TTC**.

### **DELIBERATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

**VU** le code des marchés publics ;

**VU** le procès-verbal de la commission du 18 juillet 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article unique** : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le marché public de réaménagement de la Rue du Maréchal Leclerc et d'une partie de la Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'attribution à la société CHARIER TP en solution variante pour un montant de 449 529,50 € HT soit 539 435,40 € TTC.

Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet pour le Relai des Assistants Maternels

Michel THYBOYEAU, Adjoint, donne lecture du rapport suivant :

#### **Présentation de la décision :**

Le tableau des effectifs doit être modifié pour les raisons suivantes :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Relais des Assistants Maternels à 3 communes (LA TURBALLE, PIRIAC SUR MER, SAINT MOLFF) va être étendu à la commune de Mesquer.

Le poste actuel a été créé à temps non complet à raison de 17H30 par semaine. Avec l'extension, il est nécessaire d'augmenter le volume d'heures et créer un poste à temps non complet 28 heures par semaine.

### **DELIBERATION**

**VU** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3-2,

**CONSIDERANT** l'extension expérimentale du Relais des Assistants Maternels.

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve la modification du tableau des effectifs suivante :

- Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet 28 h par semaine,
- Suppression d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet 17h30 par semaine.

## Acquisition des parcelles AS 25 et AS 36 (Haut Dornabas)

---

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

### **1 – Présentation de la décision :**

Dans le cadre de sa politique de réserves foncières, la commune de La Turballe souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées AS 25 et AS 36, pour une contenance respective de 466 m<sup>2</sup> et 197 m<sup>2</sup> (voir plan en annexe), sises au « Haut Dornabas » à La Turballe.

Ces parcelles sont incluses dans une zone classée NDa par le plan local d'urbanisme (PLU), dans un secteur en continuité directe avec la zone d'aménagement concerté de Dornabas, en cours de commercialisation et où des logements sont déjà construits.

La commune possède déjà la parcelle AS 11 d'une surface de 360 m<sup>2</sup> sur ce site, acquise récemment.

La constitution de réserves foncières sur ce secteur présente un intérêt réel pour la collectivité. Celui-ci est en effet situé en cœur de ville et constitue aujourd'hui une enclave non urbanisée qui permettra à terme à la commune de se développer dans un secteur déjà desservi, sans constituer une extension de l'urbanisation.

Les propriétaires des parcelles, après avoir verbalement exprimé leur volonté de vendre ces biens au montant global de 3200 €, et après l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 juin, ont formalisé leur proposition par un courrier en date du 29 juin 2016.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est opportun pour la commune de La Turballe de se porter acquéreur des parcelles AS 25 et AS 36, pour une contenance respective de 466 m<sup>2</sup> et 197 m<sup>2</sup>, au prix global de 3.200 € net vendeur.

### **2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense est inscrite au chapitre 21 de la section d'investissement du budget primitif.

### **3 – Avis de la commission**

Avis favorable du bureau municipal du 21 juin 2016.

Jean-Yves PIQUET demande l'identité du vendeur.

Christian ROBIN répond que ce sont Monsieur et Madame NOUARD, une vieille famille turballaise, mais ils n'habitent pas La Turballe.

## **DELIBERATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 juin 2016 ;

**VU** la proposition de vente formulée par les propriétaires et notamment leur courrier en date du 26 juin 2016 ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de se constituer des réserves foncières, notamment dans le cadre de son développement futur.

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur des parcelles AS 25 et AS 36, pour une contenance respective de 466 m<sup>2</sup> et 197 m<sup>2</sup> sises au « Haut Dornabas » à La Turballe.

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** acquiert les parcelles AS 25 et AS 36, pour un montant global de 3.200 € net vendeur pour une surface totale de 663 m<sup>2</sup>,

**Article 3 :** désigne Maître Frédéric Phan Thanh, notaire à Guérande, pour assister la commune dans cette acquisition et rédiger les actes notariés,

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

## Demande de subvention pour la restructuration des Halles du Marché au titre des fonds de concours de CAP Atlantique

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

### **1 – Présentation de la décision :**

Les halles du marché de La Turballe, situées sur l'espace Garlahy ont été édifiées en 1991. Elles représentent une surface couverte de 870 m<sup>2</sup> et ont une capacité d'accueil de 30 commerçants sur un linéaire de 240 mètres d'étals. Elles sont utilisées pour les marchés du mercredi et du samedi tout au long de l'année.

Elles se situent au cœur d'un espace dynamique et actif, où sont installés des services (publics/privés) et des commerces. Les bâtiments qui cernent les halles, ont d'ailleurs récemment été restructurés et rénovés par leurs propriétaires qu'ils soient privés ou publics (la commune a par exemple procédé à l'agrandissement de la bibliothèque, située en face des halles).

Il s'agit d'un secteur du centre-ville dynamique et attractif qu'il convient de pérenniser.

Depuis sa construction, le bâtiment n'a jamais connu de restructuration profonde mais uniquement des travaux d'entretien courant.

Les derniers en date ont consisté en un ravalement extérieur accompagné de l'isolation phonique des plafonds par l'intérieur en 2013.

La commune, souhaite redynamiser le marché et travailler ainsi plus spécifiquement sur les halles, point central et structurant de l'espace Garlahy.

Le projet consiste donc à améliorer l'outil de travail des commerçants en apportant une restructuration intérieure par la mise aux normes de sécurité et d'hygiène des installations (eau, électricité) et en réorganisant la disposition des étals pour dynamiser le fonctionnement et l'adapter aux nouveaux besoins des usagers et des professionnels.

Un mode de gestion des déchets sera aussi étudié dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, vu l'orientation des halles et surtout le positionnement de l'entrée principale, (face au port), un fort effet de courant d'air génère un inconfort important dans l'usage de la structure mais aussi des commerçants installés à l'extérieur.

Il s'agit donc de proposer la réalisation d'un sas d'entrée sur l'avant du bâtiment, afin de « couper » le vent et (en option) d'une installation type « auvent ».

Le coût des travaux de ce projet est estimé à 300 000 HT.

### **2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense sera inscrite au chapitre 23 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

### **DELIBERATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de mettre aux normes d'hygiène et de sécurité les halles du marché ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune, dans le cadre de sa politique de développement commercial de procéder à la restructuration des halles du marché ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Etudes :	50 000 €	Fonds de concours :	27 606 €
Travaux :	300 000 €	FISAC :	demande en cours
		Autofinancement :	322 394 €
Total :	350 000 €	Total :	350 000 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve le projet de restauration des Halles du Marché,

**Article 2 :** approuve le plan de financement prévisionnel,



**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à saisir CAP Atlantique pour solliciter une subvention au titre du dispositif Fonds de Concours,

**Article 4 :** autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de subvention pour la restauration des Halles du Marché au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et la Commerce (FISAC)

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

**1 – Présentation de la décision :**

Les halles du marché de La Turballe, situées sur l'espace Garlahy ont été édifiées en 1991. Elles représentent une surface couverte de 870 m<sup>2</sup> et ont une capacité d'accueil de 30 commerçants sur un linéaire de 240 mètres d'étals. Elles sont utilisées pour les marchés du mercredi et du samedi tout au long de l'année.

Elles se situent au cœur d'un espace dynamique et actif, où sont installés des services (publics/privés) et des commerces. Les bâtiments qui cernent les halles, ont d'ailleurs récemment été restructurés et rénovés par leurs propriétaires qu'ils soient privés ou publics (la commune a par exemple procédé à l'agrandissement de la bibliothèque, située en face des halles).

Il s'agit d'un secteur du centre-ville dynamique et attractif qu'il convient de pérenniser.

Depuis sa construction, le bâtiment n'a jamais connu de restructuration profonde mais uniquement des travaux d'entretien courant.

Les derniers en date ont consisté en un ravalement extérieur accompagné de l'isolation des plafonds par l'intérieur en 2013.

La commune, souhaite redynamiser le marché et travailler ainsi plus spécifiquement sur les halles, point central et structurant de l'espace Garlahy.

Le projet consiste donc à améliorer l'outil de travail des commerçants en apportant une restructuration intérieure par la mise aux normes de sécurité et d'hygiène des installations (eau, électricité) et en réorganisant la disposition des étals pour dynamiser le fonctionnement et l'adapter aux nouveaux besoins des usagers et des professionnels.

Un mode de gestion des déchets sera aussi étudié dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, vu l'orientation des halles et surtout le positionnement de l'entrée principale, (face au port), un fort effet de courant d'air génère un inconfort important dans l'usage de la structure mais aussi des commerçants installés à l'extérieur.

Il s'agit donc de proposer la réalisation d'un sas d'entrée sur l'avant du bâtiment, afin de « couper » le vent et (en option) d'une installation type « auvent ».

Le coût des travaux de ce projet est estimé à 300 000 HT.

**2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense sera inscrite au chapitre 23 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

**DELIBERATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de mettre aux normes d'hygiène et de sécurité les halles du marché ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune, dans le cadre de sa politique de développement commercial de procéder à la restructuration des halles du marché ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre :	50 000 €	Fonds de concours :	27 606 €
Travaux :	340 000 €	FISAC :	demande en cours
		Autofinancement :	322 394 €
Total :	350 000 €	Total :	350 000 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve le projet de restauration des Halles du Marché,

**Article 2 :** approuve le plan de financement prévisionnel,

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du FISAC,

**Article 4 :** autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### Demande de subvention pour le réaménagement de la rue Colbert au titre des fonds de concours de CAP Atlantique

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

##### **1 – Présentation de la décision :**

La commune s'était engagée, il y a plusieurs années dans un programme d'aménagement de l'axe de le RD33 en traversée d'agglomération, partant du giratoire des 4 chemins, passant par la rue du Moulin, la rue de la Frégate et allant jusqu'au giratoire de la Grande Douve.

La commune avait ensuite poursuivi ses aménagements routiers sur d'autres axes structurants que sont la rue de Bellevue et la rue Sully.

Elle souhaite maintenant intervenir sur des voiries plus internes mais tout autant structurantes pour la commune.

La rue Colbert est un axe majeur de La Turballe (elle représente un linéaire d'environ 400m), notamment en ce qu'elle est située à proximité du centre-ville et du front de mer.

Elle connaît une fréquentation journalière importante, que ce soit en saison estivale comme hors saison.

Un revêtement avait été réalisé en 2000 suite à la marée noire de l'Erika mais il commence aujourd'hui à être endommagé et présente un confort de circulation médiocre.

Par ailleurs, ses accotements ne sont pas uniformes, les trottoirs étant par endroits en enrobé et par d'autres en gravillonné. Ainsi la circulation piétonne n'est pas correctement assurée et peut même présenter une certaine dangerosité par endroits et ce d'autant plus que des arrêts de transports collectifs sont présents sur cet axe.

La vitesse excessive des véhicules dans cette zone d'habitat dense et le besoin de créer des places de stationnements matérialisées et hiérarchisées, font que cette voie mérite d'être restructurée et mise en valeur dans un contexte maritime omniprésent.

Le projet prévoit donc un aménagement de trottoirs et d'aires de stationnement, alternativement d'un côté et de l'autre afin d'introduire des sinuosités sur le parcours des véhicules pour les faire ralentir et sécuriser ainsi les piétons et les riverains.

Les espaces créés seront végétalisés dans la mesure du possible et aménagés par du mobilier urbain identique à ce qui est installé sur le reste de la commune afin de poursuivre dans une identité du territoire.

Le coût des travaux de ce projet est estimé à 375 000 € HT.

##### **2 – Impact budgétaire et financier**

La dépense sera inscrite au chapitre 23 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

Philippe MAHEUX demande s'il y a un projet pour le réaménagement de la rue Colbert.

Monsieur le Maire répond que, pour l'instant, c'est simplement un estimatif. Après, comme pour la rue du Maréchal Leclerc, un groupe de travail se réunira, un avant-projet sera présenté. Aujourd'hui, le choix du bureau d'étude n'est même pas fait encore.

Christian ROBIN ajoute que la bande de roulant est prise en charge par le Conseil Départemental.

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de réaménager le rue Colbert en tant que voie structurante de la commune ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Etudes :	60 000 €	Fonds de concours :	30 000 €
Travaux :	375 000 €	DETR :	demande en cours
		Autofinancement :	405 000 €
Total :	435 000 €	Total :	435 000 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve le projet de réaménagement de la rue Colbert,

**Article 2 :** approuve le plan de financement prévisionnel,

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à saisir CAP Atlantique pour solliciter une subvention au titre du dispositif Fonds de Concours,

**Article 4 :** autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### Informations du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

## CONTRATS

<b>Date de la décision</b>	<b>Objet</b>	<b>Société</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant</b>
26/07/2016	Contrat d'engagement	Philippe MIKO	27/07/2016	800,00 €

## PREEMPTION

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Société</b>	<b>Montant</b>
19/05/2016	Arrêté de préemption parcelle AD 688 Rue du Prof. Lemoine	Commune	150 000,00 €

Monsieur le Maire précise que la préemption porte sur une maison.

Philippe MAHEUX demande ce qui est prévu.

Monsieur le Maire répond que 4 ou 5 logements sociaux seront faits.

Monsieur le Maire annonce différentes manifestations :

- Le Moulin de Kerbroué fête ses 270 ans, le dimanche 11 septembre prochain à partir de 14h00,
- L'inauguration des deux minibus aura lieu le lundi 12 septembre à 18h00. Il ajoute qu'un minibus sera affecté aux personnes âgées et l'autre aux associations et il y a déjà de la demande. Ces deux minibus sont payés par la publicité.

Monsieur le Maire revient sur le Camping Municipal.

Le constat est très simple, depuis des années, le Camping Municipal a quelques difficultés. Il n'est pas à la hauteur et ne répond pas forcément aux attentes des gens qui y viennent. Quand on regarde l'évolution de tous les campings, privés ou municipaux, il y a une demande un peu plus forte de la part des utilisateurs, par exemple, des piscines chauffées, des toboggans, un certain nombre d'animations, etc. Aujourd'hui, le camping municipal ne répond pas du tout aux attentes des campeurs, des touristes et des estivants. Contrairement à d'autres campings de La Turballe, qui ont tous progressé cette année parce qu'ils répondent aux attentes des estivants, le camping municipal a connu une baisse de quasiment 8 % cette année. Il faut se poser des questions. Le taux de remplissage du camping municipal

sur l'année n'est que de 47 %. Il ajoute que sur les 3 dernières années, le camping a généré un bénéfice d'environ 40 000 €. Donc aujourd'hui, la commune est incapable d'investir. Elle ne peut même pas s'acheter un mobil home ou un chalet ou améliorer la piscine, les sanitaires, le réseau électrique, etc. Donc la question est simple, que fait-on de notre camping municipal ? Doit-on se séparer ou non du camping municipal ? C'est un camping classé et quoiqu'il arrive il restera camping mais ce ne sera peut-être plus la Mairie qui le gèrera mais un privé ou une association, une convention, une délégation de service public, etc. Il faut trouver des solutions pour améliorer ce camping pour pouvoir lui donner une envergure un peu plus intéressante que celle qui existe aujourd'hui. Il tient à préciser que cela ne remet pas en cause du tout le travail du personnel. Il a lancé quelques « ballons » auprès de certains investisseurs qui sont forcément très demandeurs. Le camping placé où il est attire. Il a 300 emplacements et peut passer à 360 emplacements, par contre, il est cerné par le bois de Pen Bron et par la mer donc il n'y aura aucune possibilité de l'agrandir. Malgré tout il y a des investisseurs qui sont prêts à mettre beaucoup d'argent dans ce camping. Il a demandé à Véronique PALAIS, Directrice de l'Administration Générale, de demander aux domaines un estimatif, qui n'a pas encore été reçu parce que, compte tenu de ce genre de patrimoine, les domaines se déplacent et tout une procédure doit être mise en place. L'estimatif devra être remis à la fin du mois de septembre. De toute façon ils ont deux mois et cela fait un mois et demi que la demande a été faite donc il reste 15 jours pour avoir un estimatif. En fonction de l'estimatif, on verra ce qu'on fera. Est-ce que c'est de notre compétence, aujourd'hui, d'avoir un camping municipal ? Il y a beaucoup de communes qui se séparent de leurs campings municipaux. Il y a eu Saint-Lyphard il y a quelques années, Le Pouliguen se pose la question de se séparer de son camping municipal puisqu'ils en ont deux. On se pose la question du devenir du camping municipal de La Turballe. Il demande si les élus ont des questions et si cela les choque.

Jean-Yves PIQUET est un peu surpris car, au pot de départ des saisonniers, Monsieur le Maire en avait un peu parlé. Ceci dit, Monsieur le Maire vient de dire qu'il avait fait la demande aux domaines il y a un mois et demi de cela, donc c'était avant le pot de départ et avant la saison. Si la collectivité n'arrive pas à faire de bénéfice, est-ce qu'un privé peut réussir ou alors c'est qu'on ne met pas les moyens nécessaires pour le faire évoluer normalement ?

Monsieur le Maire répond que pour l'estimation des domaines il a pris les devants. Ensuite, la commune n'a pas la capacité financière d'investir. Pour que le camping soit aux normes et réponde à toutes les attentes, il faudrait 6 millions d'euros minimum, soit 1 million l'hectare. Il tient à préciser que ce n'est pas parce qu'on demande l'estimation aux domaines qu'on va obligatoirement vendre le camping. Si un acheteur propose un rachat intéressant, une réunion sera faite, hors conseil municipal, tous ensemble, afin d'en discuter et de prendre une décision. Il ajoute qu'il lui semble qu'avant, sous l'ancienne mandature, l'idée était déjà dans l'air, ce n'est pas nouveau. Il ajoute qu'il a demandé l'estimation aux domaines car les personnes, qui sont venues le voir, sont prêtes à investir plusieurs millions d'euros, mais tout de suite pour pouvoir ouvrir dès la saison prochaine.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 08 novembre prochain sauf s'il y a des affaires urgentes auquel cas un conseil pourrait avoir lieu la dernière semaine d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques la séance est levée à 22H43.

Secrétaire de Séance  
Nadine COÉDEL

